

// DÉCRYPTAGE

Les régimes ARRCO et AGIRC vont disparaître le 1er janvier 2019 pour être remplacés par un nouveau régime unique complémentaire.

Une négociation entre le patronat et les syndicats se tient pour définir la réglementation du nouveau régime (8 et 17 novembre).

En gelant définitivement les ressources financières de ce nouveau régime, le Medef veut imposer la baisse généralisée des retraites, comme en Grèce ...

COMMENT LE MEDEF PRÉPARE LA RÉFORME MACRON DES RETRAITES EN S'ATTAQUANT AUX CADRES



// Baisse du montant des pensions versées

Aujourd'hui

Impossibilité de baisser les retraites en cours de versement

Propositions du MEDEF

Diminution des retraites versées ; au moins 9 % de baisse dans les 15 ans à venir

// La double peine pour les femmes et les jeunes diplômés

Aujourd'hui

Les cadres sous-rémunérés ont une garantie minimale de 120 points de retraite par an, soit 2089 euros de pension annuelle pour une carrière complète

Proposition du MEDEF

Disparition de la garantie minimale de points

// Remise en cause du statut cadre

Aujourd'hui

Le statut cadre est défini par l'affiliation à l'AGIRC. En fonction du niveau de qualification, des responsabilités exercées et du montant de la rémunération, l'AGIRC définit qui doit être cadre

Proposition du MEDEF

Supprimer toute définition contraignante et collective du statut cadre et limiter le statut cadre aux cadres encadrants

// Effondrement du niveau des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière

Pour 100€ cotisés par an

En 1990 : 11,94 € de pension

Aujourd'hui : 7,25 €

Proposition du MEDEF : 5,27 €

Pour la part du salaire au-dessus du plafond de la Sécurité sociale

En 1990 : 72 € de pension pour 100 € de salaire

Aujourd'hui : 50 €

Proposition du MEDEF : 34,80 €

Pour la part du salaire en-dessous du plafond de la Sécurité sociale

En 1990 : 25 € de pension pour 100 € de salaire

Proposition du MEDEF : 20 €

Après 2019 : 16,80 €

Toutes ces mesures sont conçues pour contraindre les ingés, cadres et techs à épargner pour leurs vieux jours étant donné qu'ils ne pourraient plus compter sur le niveau des pensions du système de retraite par répartition.

Or, sachant que les banques et les assurances font supporter la volatilité des marchés financiers aux épargnants eux-mêmes, ils risquent perdre tout ou partie de leur épargne, comme cela a pu se produire dans d'autres pays.

Pourquoi les salariés devraient-ils supporter cette volatilité alors que les professionnels, en toute connaissance de cause, ne le veulent pas ?



POURTANT, DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT EXISTENT

Selon les chiffrages de la direction de l'AGIRC-ARRCO, deux mesures de financement suffiraient pour obtenir l'équilibre des comptes du futur régime unique :

CRÉER UNE CONTRIBUTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES / HOMMES

Strictement patronale, cette contribution verrait son taux initial de 1 % diminuer au fur et à mesure que les inégalités se réduisent : plus il y aurait d'égalité, plus cette cotisation s'allègerait. Le taux national de cette contribution serait modulé entreprise par entreprise en fonction de l'amplitude des écarts salariaux femmes-hommes : certaines entreprises cotiseraient plus de 1 %, d'autres moins.

SOUMETTRE TOUTES LES RÉMUNÉRATIONS À COTISATION

Au taux de 10 %, une cotisation strictement patronale sur les éléments de rémunération non pris en compte dans les cotisations pour les régimes complémentaires (intéressement, participation, épargne salariale, etc.) suffirait.

L'UGICT-CGT PROPOSE LA MISE EN PLACE D'UN STATUT DE L'ENCADREMENT

- Une définition nationale valable pour toutes les professions, pour garantir les cadres de l'arbitraire patronal
- Un statut de l'encadrement concernant l'ensemble des salarié.es qualifié.es à responsabilité (et notamment tous les actuels affilié.es à l'AGIRC)
- Un statut associé à des droits :
 - Droit de refus, d'alerte et d'alternative pour pouvoir faire primer son éthique professionnelle sur les exigences financières
 - Garantie du maintien du niveau de vie en cas de chômage, maladie ou retraite
 - Paiement et reconnaissance de la qualification

POUR AGIR 16 NOVEMBRE : JOURNÉE D'ACTIONS ET DE GRÈVE



L'Ugict fera toute la transparence sur le contenu de ces négociations pour permettre aux salarié.es d'avoir leur mot à dire, et appelle les cadres à participer à la mobilisation nationale du 16 novembre pour défendre leur droits et leurs retraites.

REJOINDRE LA CGT INGÉS CADRES TECHS

 ugict-cgt.fr/se-syndiquer

 @CGTCadresTechs

 facebook.com/UGICT